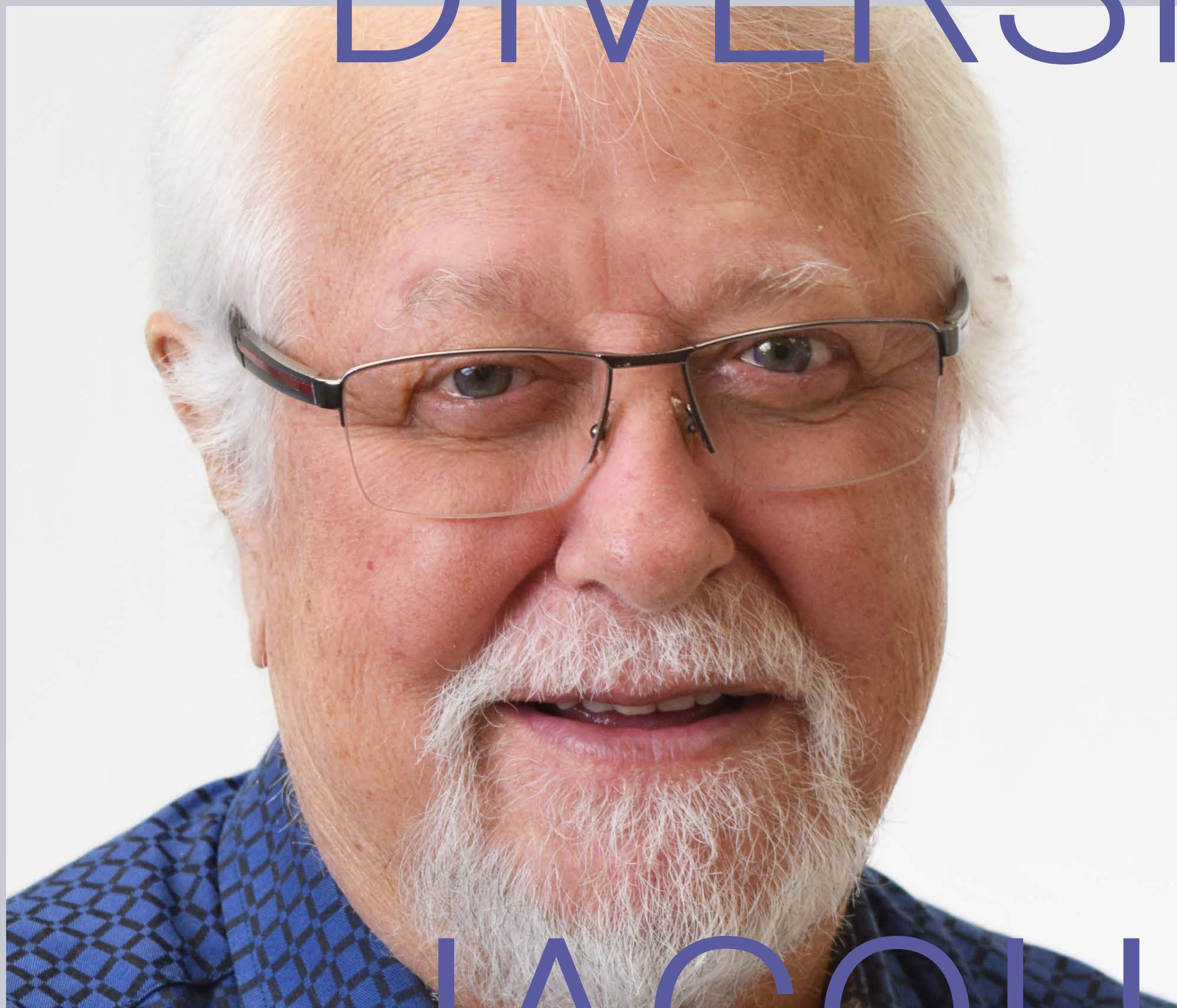


PORTRAITS *DE LA* DIVERSITÉ

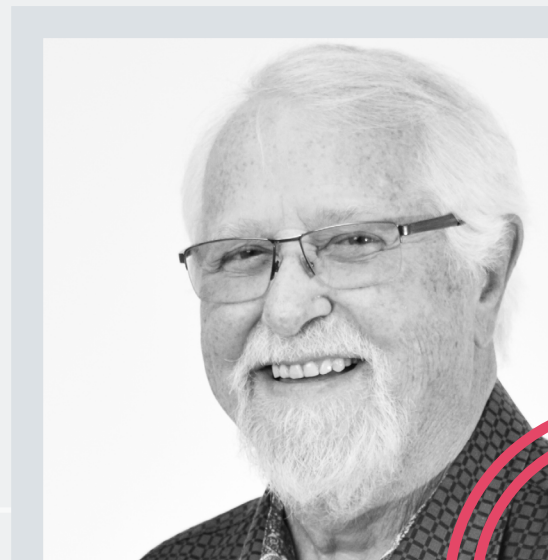


JACQUES MORIN

UN ENGAGEMENT À LONG TERME

Avec plus de 45 ans de carrière dans le domaine de la santé et de la sécurité, Jacques Morin compte sans doute parmi les employées et employés les plus expérimentés de la CNESST.

Même s'il connaît les lois et règlements comme le fond de sa poche, l'inspecteur-enquêteur à la surveillance de 76 ans dit continuer d'apprendre chaque jour grâce à son métier.



JACQUES
MORIN



Le travail, Jacques Morin connaît ça ! À l'âge de 15 ans, celui qui a grandi à Lac-aux-Sables, en Mauricie, perd subitement son père.

Étant l'aîné d'une famille de huit enfants, il décide de quitter la maison familiale pour subvenir à ses besoins, question d'alléger la tâche à sa mère. Après s'être fait promettre du travail dans l'industrie de la chaussure par un ami, il arrive à Montréal, dans la grande ville, sans jamais avoir vu une seule « lumière de trafic » de sa vie.



Jacques est d'abord embauché comme fabricant de patins à glace. Son ouvrage est dur physiquement et l'adolescent se donne à fond, alors il n'a pas peur de demander régulièrement une augmentation de salaire à ses patrons. Si ces derniers refusent de la lui accorder et que Jacques estime qu'il la mérite, il part offrir son aide dans une autre entreprise dès le lendemain. Au cours de ses premières années dans l'industrie de la chaussure, il peut ainsi changer d'emploi deux ou trois fois par année. Et il n'a pas de difficulté à se trouver du travail : durant toute sa vie, il retirera une seule semaine de chômage.

Confiant en lui et en ses capacités, Jacques n'a pas de mal à négocier son salaire avec ses employeurs. Or, il sait que ses collègues ne possèdent pas tous sa force de caractère. Il n'hésitera donc pas à aller au front pour les défendre. Il en fera même une carrière...

De syndicaliste à fonctionnaire

En 1971, une grève est déclenchée à son usine. La direction offre une augmentation de 0,05 \$/heure tandis que ses collègues et lui demandent le double. Jacques est nommé responsable des lignes de piquetage. Il entre alors de plain-pied dans le syndicalisme. Après sept semaines, les travailleuses et travailleurs journaliers obtiennent gain de cause. La grève n'aura pas été payante pour eux, mais la glace est brisée : le patron sait désormais que le personnel peut se tenir debout.



En 1976, Jacques se fait embaucher comme inspecteur au Comité paritaire de l'industrie de la chemise. À l'époque, les différents secteurs de l'industrie du vêtement sont régis par des décrets et les comités paritaires veillent à leur application. Celui qui s'est marié dix ans plus tôt et qui a trois enfants défendra pendant presque 30 ans des conditions minimales de travail et de salaire pour les ouvrières et ouvriers de l'industrie de la chemise.

Lors de l'abolition des décrets dans l'industrie du vêtement, le 1er juillet 2000, les inspectrices et inspecteurs des comités paritaires sont engagés par la Commission des normes du travail (CNT). Âgé de 54 ans, Jacques devient employé du gouvernement. Celui qui demeure un syndicaliste dans l'âme aime ce travail, parce qu'il sait qu'il y a beaucoup de personnes salariées non syndiquées qui ont besoin que l'on protège leurs droits et conditions de travail.

Un homme de terrain

Au fil des ans, l'inspecteur-enquêteur à la surveillance est appelé à travailler avec des gens de tous les âges, de tous les milieux et de toutes les origines. Son expérience et ses connaissances sont précieuses pour la relève. Des collègues basés à travers le Québec le contactent pour lui demander conseil ou pour lui poser des questions. Le transfert de connaissances est important pour lui. Il accepte par conséquent toutes les occasions qui passent de se rendre utile, en formant de nouvelles personnes par exemple. Il devient même la personne-ressource dans l'élaboration d'un guide destiné à l'ensemble du personnel de la CNT sur l'application de la réglementation dans l'industrie du vêtement.

Aujourd'hui, Jacques assure qu'il continue d'apprendre quelque chose de nouveau tous les jours dans le cadre de son emploi, parce que chaque dossier qu'il traite est unique.

Si les jeunes générations n'ont rien à lui enseigner concernant les droits et obligations en matière de travail, il admire tout de même leur vivacité d'esprit ainsi que leur aisance avec l'informatique et les nouvelles technologies. Comme il le dit lui-même : il n'est pas un « virtuose du piton ». On lui a d'ailleurs proposé à maintes reprises de travailler dans les bureaux, chose qu'il a toujours refusée. Jacques est un homme de terrain. Il préfère rencontrer les gens en face-à-face. S'il a une facilité à faire son métier, selon lui, c'est parce que, malgré la violation de la loi par certains employeurs, il respecte en tout temps la personne, l'être humain, qui se trouve devant lui. Et il sait se faire respecter.

Travailler tant qu'il aura la santé

Au fil des ans, les inspectrices et inspecteurs qui travaillaient dans les comités paritaires ont pris leur retraite un à un. Mais l'homme de 76 ans ne voit pas pourquoi il arrêterait. Après tout, il rencontre régulièrement des employeurs plus âgés que lui dans le cadre de ses fonctions. Puis, il a la santé pour continuer... même si « santé » peut apparaître comme un bien grand mot : après un infarctus en 1992, il subira un triple pontage en 2002 de même qu'un second infarctus en 2009. Son état de santé l'oblige à renoncer au hockey à l'âge de 48 ans. Ça le contrarie beaucoup, parce que, le hockey, c'est sa passion. Il prenait plaisir à retrouver ses amis sur la glace chaque semaine comme gardien de but dans une ligue de garage.

Même s'il a dû raccrocher ses patins, Jacques assure qu'il continuera de travailler tant qu'il sera capable de « marcher droit ». Sa philosophie, c'est que le travail garde en vie.

